

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Charnècles

MAIRIE DE CHARNECLES  
 260, CHEMIN DE L'EGLISE  
 38140 CHARNECLES  
 Tél. 04.76.91.07.29  
 Fax. 04.76.93.27.26  
 e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE CHARNECLES  
 SEANCE DU 23/02/2023  
 Délibération N°2023-010

<b>Nombre d'élus : 15</b>	<b>Présents : 11</b>	L'an deux mil vingt trois, le 23 février à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
<b>Absent(s) : 2</b>	<b>Procuratation(s) : 2</b>	
<b>Date de convocation : 17/02/2023</b>		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Gilles LANÇON, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Xavier PEDRAZZOLI, Cédric POMMIER, Pascale POMMIER.

Ont donné procuratation :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE;  
 Christine LABBÉ a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;

Absents :

Maryse BOUCLET, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Gilles LANÇON.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 janvier 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 13 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

**DÉLIBÉRATION 2023 – 010 : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DU PAYS VOIRONNAIS  
« COEUR DE VILLAGE-COEUR DE VILLE » DANS LE CADRE DU PROJET DE CREATION D'UN  
PARVIS COMMUN À LA MAIRIE, À L'ÉCOLE ET AUX SALLES ASSOCIATIVES**

**VU** les articles L. 2122-21, L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux missions et attributions du Maire ;

**VU** l'estimation du coût du projet composé des travaux d'aménagement, du suivi de la maîtrise et d'assistance à ouvrage, de l'enfouissement du réseau de télécommunication d'un montant total de 457 297€ HT ;

**Considérant** la volonté des élus de créer un nouveau parvis, lequel permettrait de limiter la vitesse sur le chemin de l'église en redessinant la voirie, de créer une zone d'attente sécurisée pour les administrés qui patientent devant les bâtiments publics et de créer de nouvelles places de stationnement ;

Madame le Maire **EXPLIQUE** qu'il est nécessaire de délibérer, afin de lui permettre de solliciter ce fonds d'aide, dont le statut est différent de celui d'une subvention, et pour lequel il convient de prendre l'avis du conseil municipal.

Elle **PROPOSE** donc au conseil de solliciter l'aide financière du fond de concours Coeur de village-coeur de ville de **2023 pour soutenir le projet de la collectivité en fonction du plan de financement suivant :**

**Plan de financement prévisionnel**

<b>Financeurs</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>Coût du projet</b>	<b>TOTAL HT</b>
DETR	32 433,00 €	Coût du projet	457 297,00 €
Département	84 502,00 €		
Autres financements publics (Pays voironnais)	170 181,00 €		
Autofinancement	170 181,00 €		
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>457 297,00 €</b>	<b>TOTAL PROJET</b>	<b>457 297,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par «13 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité

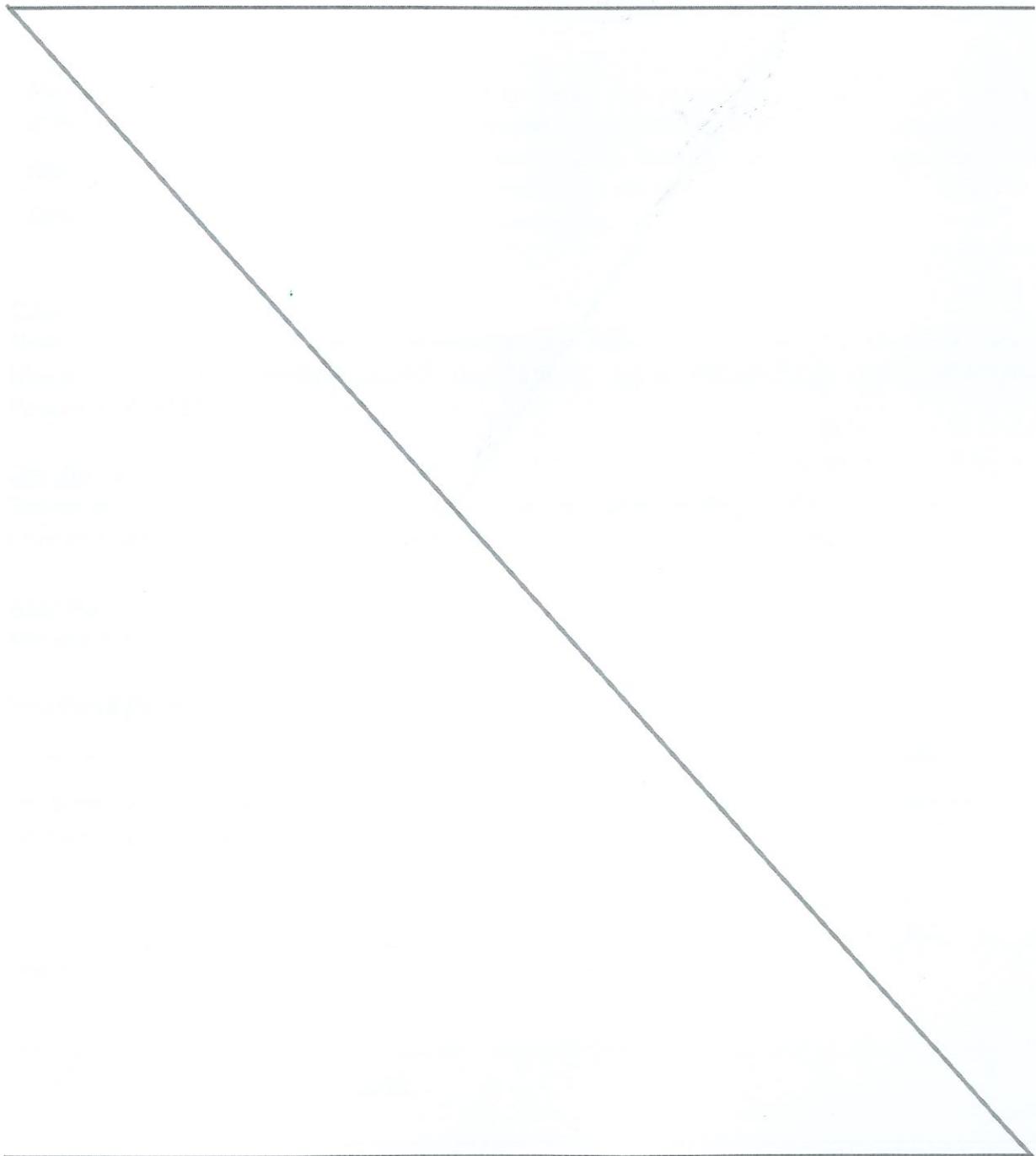
**EMET** un avis favorable à la sollicitation du fonds susvisé.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 24/02/2023

Le Maire,  
**Nadine REUX**

NR



Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Affiché le

ID : 038-213800840-20230223-2023\_010-DE

